

En 2024, le déficit public s'élève à 5,8 % du PIB, la dette publique à 113,0 % du PIB

Comptes nationaux des administrations publiques - premiers résultats - année 2024

Informations Rapides · 27 mars 2025 · n° 81

Avertissement

Chaque année, l'Insee publie fin mars une première évaluation des comptes nationaux des administrations publiques sur l'année écoulée, correspondant à celle utilisée pour notifier la dette et le déficit publics à la Commission européenne. Les données sont susceptibles d'être modifiées à l'occasion de la publication, le 28 mai 2025, des comptes nationaux en 2024.

Un complément détaillé est disponible dans l'onglet Documentation de la version web de cet *Informations Rapides*.

Le déficit public pour 2024 s'établit à 169,6 Md€, soit 5,8 % du produit intérieur brut (PIB), après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. Les recettes accélèrent en 2024 : elles sont en hausse de 3,1 % après +2,2 % en 2023. Le taux de prélèvements obligatoires diminue de nouveau et s'établit à 42,8 % du PIB après 43,2 % en 2023. Les dépenses accélèrent aussi légèrement : elles augmentent en euros courants de 3,9 % après +3,7 % en 2023. Rapportées au PIB, les dépenses augmentent et s'établissent à 57,1 % du PIB après 56,9 % en 2023 et 58,4 % en 2022. La dette des administrations publiques au sens de Maastricht atteint 113,0 % du PIB fin 2024 après 109,8 % fin 2023.

Ratios de finances publiques en euros courants

	2021	2022	2023	2024
(en % du PIB)				
Déficit public	6,6	4,7	5,4	5,8
Dette publique (brute)	113,0	111,4	109,8	113,0
Dette publique nette*	100,8	101,1	101,6	104,7
Recettes publiques	53,0	53,7	51,5	51,3
Dépenses publiques	59,6	58,4	56,9	57,1
Prélèvements obligatoires**	44,2	45,0	43,2	42,8
(évolution en %)				
Dépenses publiques	4,3	3,9	3,7	3,9
Dépenses publiques hors crédits d'impôt	4,2	4,0	3,7	3,9
Dépenses publiques hors crédits d'impôt et hors charges d'intérêt	4,0	3,0	4,0	3,5
Recettes publiques	8,4	7,4	2,2	3,1

* La dette publique nette est égale à la dette publique brute moins les dépôts, les crédits et les titres de créance négociables détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs.

** Les prélèvements obligatoires ne comprennent pas les cotisations sociales imputées et crédit d'impôts, et incluent les impôts de l'Union européenne.

Sources : Insee, DGFIP, DG Trésor, notification de mars 2025.

Les dépenses accélèrent légèrement en 2024 (+3,9 % après +3,7 %)

En 2024, les dépenses des administrations publiques augmentent de 3,9 % après +3,7 % en 2023 et +3,9 % en 2022. Cette croissance est supérieure à celle de 3,5 % du PIB en valeur en 2024 (dont +1,1 % en volume et +2,3 % de prix).

Les dépenses de fonctionnement ralentissent : +3,8 % (soit +19,8 Md€) après +6,5 % en 2023. Les dépenses de consommations intermédiaires freinent nettement (+2,2 % après +11,0 %), dans un contexte d'inflation en forte baisse. Les rémunérations versées poursuivent leur croissance dynamique (+4,6 % comme en 2023), portées par diverses mesures de revalorisation générale des salaires face à l'inflation, par des primes catégorielles, ainsi que des effectifs un peu plus dynamiques que les années précédentes.

Les prestations sociales contribuent à plus de 60 % à la hausse de la dépense publique, elles accélèrent de nouveau et augmentent de 39,1 Md€ en 2024, soit +5,5 % après +3,3 % en 2023. Cette augmentation est en grande partie portée par les revalorisations des prestations indexées sur la forte inflation de 2023. Les dépenses de retraites, qui constituent le poste principal des prestations sociales, accélèrent de nouveau (+6,9 % en 2024, soit +24,8 Md€, après +5,0 % en 2023), du fait notamment de la revalorisation des pensions de base de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024. Plusieurs minima sociaux et allocations (le RSA, les prestations familiales et celles liées à l'allocation adulte handicapé) ont été revalorisés au 1^{er} avril 2024. Les dépenses au titre du chômage augmentent aussi (+2,0 Md€) du fait de la hausse du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés et de celle du montant moyen des allocations liée à l'augmentation des salaires. Les prestations de santé augmentent fortement : les remboursements de santé marchande (consultations médicales, médicaments, etc.) sont en hausse de 4,3 % (soit +5,0 Md€), les indemnités journalières de 6,5 % (+1,3 Md€) et les prestations incapacité et invalidité de 5,4 % (+0,7 Md€).

Les dépenses de subventions et autres transferts baissent pour la deuxième année consécutive : -5,8 % en 2024 (soit -11,9 Md€), après -1,3 % en 2023. Les dépenses de soutien aux entreprises et aux ménages décidées pour amortir la hausse des prix de l'énergie en 2022 et 2023 reculent, avec la diminution des dépenses pour le bouclier tarifaire sur l'électricité (-14,1 Md€) et sur le gaz (-1,5 Md€) et des dépenses du guichet électrique pour les entreprises (-1,2 Md€). Ces baisses sont partiellement compensées par une augmentation des subventions à destination des producteurs d'énergie renouvelables (+3,3 Md€). Les dépenses en faveur des associations qui travaillent avec les personnes en situation de handicap augmentent (+0,8 Md€), de même que les transferts aux associations pour l'aide sociale à l'enfance (+0,5 Md€). Les administrations publiques locales augmentent aussi les aides à l'investissement dans le transport (+1,0 Md€).

La charge d'intérêts de la dette rebondit en 2024 (+14,6 % après -4,0 % en 2023). En hausse de 7,4 Md€, elle s'établit à 2,0 % du PIB. Cette hausse est principalement portée par l'État (+5,2 Md€), et concerne en particulier les obligations non indexées sur l'inflation, les intérêts sur les titres indexés sur l'inflation diminuent de nouveau en 2024.

L'investissement des administrations publiques ralentit (+5,3 % après +8,6 %). Il reste soutenu dans les administrations publiques locales (+7,6 % après +11,1 % en 2023), tandis qu'il ralentit de manière marquée dans les administrations de sécurité sociale (+1,7 % en 2024 après +19,2 % en 2023).

Au total, les dépenses des administrations publiques augmentent de 62,8 Md€ en 2024. Hors charge d'intérêts de la dette et hors retrait de dispositifs spécifiques de bouclier énergie, elles auraient été en hausse de 71,2 Md€.

Dépenses et recettes des administrations publiques

	2023 (en Md€)	2024 (en Md€)	24/23 (%)	24-23 (Md€)
Dépenses de fonctionnement**	519,5	539,3	3,8	19,8
<i>dont conso. intermédiaires**</i>	159,9	163,4	2,2	3,4
<i>dont rémunérations*</i>	346,3	362,1	4,6	15,9
Intérêts**	50,6	58,0	14,6	7,4
Prestations sociales	708,5	747,6	5,5	39,1
Autres transferts et subventions	206,0	194,1	-5,8	-11,9
Acquisition nette d'actifs non financiers	122,7	131,2	6,9	8,5
<i>dont investissement</i>	119,7	126,1	5,3	6,4
Total des dépenses	1 607,4	1 670,2	3,9	62,8
Ventes et autres recettes	120,8	126,2	4,5	5,4
Revenus de la propriété	19,5	21,4	9,6	1,9
Impôts	825,1	841,2	2,0	16,1
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	357,1	366,0	2,5	9,0
<i>dont impôts sur les produits et la production</i>	446,6	453,7	1,6	7,1
Cotisations sociales effectives	413,5	431,1	4,3	17,6
Impôts et cotisations sociales susceptibles de ne pas être recouvrés	-4,4	-4,6	4,5	-0,2
Autres recettes*	81,2	85,4	5,1	4,2
Total des recettes	1 455,7	1 500,6	3,1	45,0
Besoin de financement	151,7	-169,6		

* Y compris cotisations sociales imputées.

** Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).

Sources : Insee, DGFiP, DG Trésor, notification de mars 2025.

Les recettes accélèrent à +3,1 % après +2,2 %

En 2024, les recettes des administrations publiques accélèrent après une année 2023 pénalisée par un ralentissement de l'économie. Au total, les recettes augmentent de 3,1 %, ce qui reste moins rapide que le PIB en valeur (+3,5 %) pour la deuxième année consécutive.

Les impôts (avant déduction des crédits d'impôt) croissent faiblement avec une augmentation de 2,0 % (+16,1 Md€) après +0,6 % en 2023.

Les recettes de TVA sont quasi stables en 2024 (+0,1 %, soit +0,3 Md€, après +3,4 %), en raison notamment d'un faible dynamisme des emplois taxables.

Les autres impôts sur les produits rebondissent (+5,2 %, soit +5,8 Md€) après un repli en 2023 (-6,1 %) ; les accises sur l'électricité et le gaz expliquent la majeure partie de cette augmentation (+4,3 Md€ et +1,4 Md€ respectivement).

Les impôts sur la main d'œuvre ralentissent légèrement, mais restent dynamiques : +5,1 % (soit +2,8 Md€) après +5,8 %.

Les autres impôts sur la production se replient (-2,5 %, soit -1,8 Md€, après +3,0 % en 2023) avec la diminution des prélèvements sur les gains des producteurs d'électricité (-3,6 Md€), partiellement compensée par des recettes de taxe foncière de nouveau dynamiques (+1,8 Md€).

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine accélèrent, après une faible hausse en 2023 : +2,5 % en 2024 (+9,0 Md€) après +0,2 %. L'impôt sur les sociétés se redresse à peine à +0,8 % (+0,5 Md€), après -13,6 % en 2023. L'impôt sur le revenu des personnes physiques recule légèrement (-0,7 %, soit -0,7 Md€, après +0,9 % en 2023). En revanche, la CSG et la CRDS, bien qu'en ralentissement (+3,9 %, soit +6,0 Md€, après +4,5 % en 2023), restent assez dynamiques, plus que la masse salariale.

Les recettes de cotisations sociales effectives ralentissent légèrement à +4,3 % (+17,6 Md€) après +4,5 % en 2023. Leur évolution est supérieure à celle de la masse salariale ; en effet, la décompression de l'échelle des salaires, après la forte hausse du SMIC les années précédentes, conduit à réduire l'assiette des allègements généraux, qui baissent donc en 2024.

Les revenus de la propriété freinent fortement tout en restant allants (+9,6 %, soit +1,9 Md€, après +21,3 % en 2023).

Enfin, les recettes de ventes et de production continuent d'augmenter : +4,5 %, soit +5,3 Md€, après +5,2 % en 2023.

Le déficit des APUL augmente, ceux de l'État et des ODAC sont quasi stables, tandis que l'excédent des ASSO baisse

Le déficit de l'État s'accroît de 0,4 Md€ en 2024, à 152,3 Md€. La hausse de ses recettes (+0,7 %) est pénalisée par le faible dynamisme des principaux impôts (IRPP, IS, TVA). Les dépenses (+0,6 %) sont freinées par la fin des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie, mais soutenues par la hausse des rémunérations et l'accroissement de la charge des intérêts de la dette.

Les organismes divers d'administration centrale (ODAC) ont, en 2024, un déficit stable à 1,8 Md€.

Le déficit des administrations publiques locales (APUL) s'accroît de 7,2 Md€, à 16,7 Md€. Les recettes sont près de deux fois moins dynamiques qu'en 2023 (+2,2 % en 2024, soit +6,7 Md€, après +4,2 %). En particulier, les recettes de droits de mutation à titre onéreux affectées aux communes et départements baissent de nouveau, en lien avec le recul du nombre de transactions immobilières. Les dépenses, bien qu'en ralentissement (+4,4 % après +7,0 % en 2023), restent dynamiques, en particulier celles d'investissement.

L'excédent des administrations de sécurité sociale (ASSO) diminue à 1,3 Md€, après 11,5 Md€ en 2023. Cet excédent reflète notamment la situation excédentaire de la Cades (+15,6 Md€). Les recettes ralentissent (+4,0 % en 2024 après +4,6 %), du fait notamment du ralentissement des recettes de CSG et de CRDS. Elles sont moins dynamiques que les dépenses (+5,5 % en 2024, soit +30,1 Md€, après +4,2 %) dont la hausse est alimentée particulièrement par les revalorisations des prestations sociales consécutives à la forte inflation de 2023.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement par sous-secteurs

(en Md€)

	2021	2022	2023	2024
Ensemble	-165,1	-125,9	-151,7	-169,6
État	-144,1	-148,1	-151,9	-152,3
Organismes divers d'administration centrale	-0,5	14,9	-1,8	-1,8
Administrations publiques locales	-0,9	-1,1	-9,5	-16,7
Administrations de sécurité sociale	-19,7	8,5	11,5	1,3

Sources : Insee, DGFIP, DG Trésor, notification de mars 2025.

La dette au sens de Maastricht augmente de 202,7 Md€ en 2024 et s'établit à 113,0 % du PIB

La dette des administrations publiques au sens de Maastricht, soit la dette brute consolidée en valeur nominale, augmente de 202,7 Md€ en 2024 pour s'établir à 3 305,3 Md€. Exprimée en pourcentage du PIB, la dette publique augmente à 113,0 %, après 109,8 % fin 2023 et 111,4 % fin 2022. La hausse de l'endettement s'accompagne cependant d'une légère augmentation de la trésorerie (+16,7 Md€). Ainsi, la dette publique nette s'accroît moins que la dette brute, de 190,5 Md€, et s'établit à 104,7 % du PIB.

L'augmentation de la dette publique en 2024 résulte essentiellement de la hausse de la dette de l'État (+170,5 Md€), qui s'endette via des titres de court et de long terme (+171,9 Md€). En parallèle, l'État rembourse des crédits de long termes (-1,4 Md€).

La contribution des APUL à la dette publique augmente également (+13,8 Md€), sous la forme de titres de créances négociables de long terme (+6,4 Md€) et d'emprunts de long terme (+6,8 Md€). L'augmentation des titres est portée notamment par Île-de-France Mobilités (+1,4 Md€) et par la Société des Grands Projets (anciennement Société du Grand Paris, +1,9 Md€), tandis que l'augmentation des emprunts est portée par les communes (+ 3,2 Md€), les départements (+2,3 Md€), et les régions (+3,4 Md€).

La contribution des ASSO augmente également (+21,7 Md€). La Cades se désendette (- 6,4 Md€), tandis que la dette de l'Urssaf Caisse Nationale (ex-ACOSS) augmente (+25,5 Md€). Au total, l'encours de dette en titres de créances négociables augmente de 19,4 Md€ et celui des crédits de 2,3 Md€.

En revanche, la dette des ODAC baisse (-3,2 Md€), notamment parce que SNCF Réseau réduit sa dette en titres (-4,5 Md€), tandis qu'Action Logement Services émet des obligations pour 0,5 Md€. Au total les titres de long terme diminuent de 3,9 Md€ tandis que les crédits de long terme augmentent de 1,1 Md€.

La dette publique (Maastricht) et la dette nette

(en Md€)

	Dette publique		Dette nette	
	2023	2024	2023	2024
Ensemble	3 102,5	3 305,3	2 872,4	3 062,9
État	2 516,5	2 687,0	2 406,9	2 575,4
Organismes divers d'administration centrale	73,0	69,8	38,2	35,4
Administrations publiques locales	248,1	261,9	235,2	248,5
Administrations de sécurité sociale	264,9	286,6	192,1	203,6

Sources : Insee, DGFIP, DG Trésor, notification de mars 2025.

Pour en savoir plus

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur X [@InseeFr](https://x.com/InseeFr) : x.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475